

Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 24 MARS 2023

Délibération n°23-02-05

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars à 9h00, le Comité syndical s'est réuni dans les locaux du SBCDol situés à Dol de Bretagne.

La présente séance fait suite à celle du 6 mars 2023, au cours de laquelle il a été constaté que le quorum n'avait pas été atteint.

Conformément à l'article 16 du règlement intérieur du SBCDol, « si, après une première convocation régulièrement faite, le Comité syndical ne s'est pas réuni en nombre suffisant pour délibérer valablement, une deuxième convocation à trois jours au moins d'intervalle, avec le même ordre du jour, doit lui être adressée. A cette seconde séance, **le Comité peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre de délégués présents.** La seconde réunion a lieu dans un délai maximum de un mois. »

Nombre de délégués présents : 9

Etaient présents :

Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo : M. Gilles GUYON, M. Cyrille LEUDIERE (suppléant de M. Michel HARDOUIN).

Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel : M. Christophe FAMBON, M. Jean-Pierre FESTOC, Mme Paulette PARIS (suppléante de M. Julien LEPORT), M. Albéric MOREL (suppléant de M. Arnaud VETTIER).

Communauté de communes Bretagne Romantique : Mme Christelle BROSELLER, M. Etienne MENARD, M. Stéphane NOURRY.

Assistaient : Mme Elodie BOUCHER, Responsable du SBCDol et Animatrice-Coordinatrice du SAGE, Mme Amélie GAUCHET, Chargée de gestion administrative, financière, comptable et RH

Excusés :

Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo : M. Hubert MULLIEZ (suppléant de M. Pascal BRIAND)

Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel : M. Xavier DELAUNAY, Mme Christine FAUVEL, Mme Stéphanie GEFFLOT-LE-GLEUT, M. Arnaud VETTIER.

Communauté de communes Bretagne Romantique :

Secrétaire de séance : Mme Christelle BROSELLIER

Date de convocation : 21 mars 2023

7. Finances locales – 7.1 Décisions budgétaires
BUDGET PRIMITIF 2023 – Présentation et vote

Cf. documents joints.

CONSIDERANT le Débat d'Orientation Budgétaire par délibération 23-01-04 en date du 6 mars 2023,

Monsieur le Président présente le budget primitif qui s'équilibre à hauteur de **702 793,84 € en fonctionnement** et à hauteur de **1 618 513,31 € en investissement** selon les tableaux récapitulatifs présentés dans les documents joints.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents,
DECIDE**

- **D'APPROUVER** le budget primitif 20232 du Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne tel que présenté ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Date de publication : le 28 mars 2023
Certifié exact,

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, Le 24 mars 2023

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Madame Christelle BROSELLIER

POUR LE PRESIDENT,
Monsieur Christophe FAMBON